

Département de : LOZERE
Commune : AUROUX

Envoyé en préfecture le 30/07/2024
Reçu en préfecture le 30/07/2024
Publié le **En exercice : 11**
ID : 048-214800104-20240729-2024_8_1-DE

Absents : 3
Absents représentés : 2

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024 / 7-1 à N° 2024 / 7-11

Date de la convocation : 19 Juillet 2024

Le Conseil Municipal ayant été convoqué le 12 juillet 2024 pour une réunion le jeudi 18 juillet, et le quorum n'ayant pas été atteint, conformément à l'article L.2121-17 du CGT qui dispose que « *le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum* ».

L'an deux mil vingt quatre

Et le 23 juillet

A 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DELMAS Pascal, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : BRUNEL GILARDIN Hélène, DELMAS Pascal, GAILLARD Julian, MOURGUES Emmanuel, RICHARTE Guy, VILLEDIEU Jérôme

Absent(s) : LIAGRE Régis, TAULEMESSE Valérie, WASSELIN Dylan

Absent(s) représenté (s) : PIJEAU Anne-Marie par DELMAS Pascal, RUIZ Jérôme par RICHARTE Guy

Secrétaire de Séance : BRUNEL GILARDIN Hélène

2024/7-1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mai 2024

Approuvé à l'unanimité

2024/7-2 : Vente de la parcelle sectionale F 843

Approuvé à l'unanimité

2024/7-3 : Vente de diverses parcelles par la SAFER

Modification : Vente de 1900 € au lieu de 5 670 €.
E 682 et E 681 : 718 €

Approuvé à l'unanimité

2024/7-4 : Vente d'une partie d'une parcelle section de Florac à M. COREIL (E 1072)

8 920 € OK

Approuvé à l'unanimité

2024/7-5 : Approbation du rapport 2024 de la commission transférées (CLECT) et du tableau de synthèse des attributions de compensations

Approuvé à l'unanimité

2024/7-6 : Décision modificative Budget Commune N°1

Attribution de compensation ; 18 000 € Budget initial. Budget réel : 24 197,87 €.
DM : - 3 100 € sur entretien réparations voirie, et - 3 097,87 € sur entretien matériel roulant.

Approuvé à l'unanimité

2024/7-7 : Création d'un emploi non permanent Adjoint Technique Territorial

Du 1^{er} au 30 septembre 2024.

Approuvé à l'unanimité

2024/7-8 : Vente d'une partie des parcelles sectionales E 1068 et E 1070 de Florac

Demande d'acquisition de 2 parcelles par la SCI de l'Ecole de Florac : 2 000 €.
Consultation des électeurs de la section le dimanche 8 septembre 2024.

Approuvé à l'unanimité

2024/7-9 : Demande d'achat d'une partie de la parcelle sectionale E 1037 de Florac

Approuvé à l'unanimité

2024/7-10 : Déclassement d'une partie de voie communale du domaine public

Déclassement de 16 m² de voie communale.

Approuvé à l'unanimité

2024/7-11: Vente de parties de parcelles communales

La mairie cède 13m² à l'acheteur (20 € le m²)

Approuvé à l'unanimité

Choix Assistant à Maitrise d'Ouvrage EPMC

2 Candidats : AB Ingénierie et Lozère Aménagement : Report du vote pour plus d'informations sur les 2 entreprises.

Hélène BRUNEL GILARDIN
Secrétaire de Séance



Pascal DELMAS
Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint d'Auroux

